

Le tableau suivant indique ce qu'il a été possible d'obtenir relativement aux principaux établissements publics de charité en Canada.

ÉTABLISSEMENTS PUBLICS DE CHARITÉ EN CANADA.

INSTITUTIONS.		Nombre des institutions.	Hommes.	Femmes.	Total.	Nombre de décès.	Proportion des décès au nombre total d. patients.
Ontario—							
1903	Hôpitaux généraux.	59	18,706	17,206	35,912	1,997	5.56
	Asile des sourds-muets, Belle-ville	1	140	143	283	2	0.70
	Institut des aveugles, Brantf'd.	1	67	64	131
	Refuges	42	1,927	3,235	5,162	388	7.51
	Orphelinats	31	2,143	1,973	4,116	197	4.78
Québec—							
1902	Institut des sourd-muets et des aveugles (b)	4	172	345	517	*
	Ecoles industrielles.	5	102	120	222	2	0.90
	Ecoles de réformes	5	221	41	262	1	0.38
Nouvelle-Ecosse—							
1903	Hôpitaux généraux.	5	1,528	823	2,351	115	4.94
	Asile des sourd-muets	1	67	49	116
	Institut des aveugles	1	74	47	121	1	0.83
	Refuge des pauvres (c)	29	572	542	1,114	104	9.33
Nouveau-Brunswick—							
1902	Institut des sourds-muets, 1901	1	20	13	33
	Hôpitaux généraux.	3	*	*	1,518	*
	Maisons d'indus. pour garçons.
Manitoba—							
1902	Hôpitaux généraux.	9	4,081	2,995	7,076	379	5.35
	Hospice des incurables.	1	88	53	141	14	9.93
	Asile des sourd-muets	1	42	40	82
	Refuge, armée du Salut	1	60	60	3	5.00
	Orphelinat de Saint-Boniface.	1	*	*	93
	Orphelinat de Saint-Joseph.	1	*	*	78	1	1.28
	Maison pour vieilles femmes.	1	*	*	44	3	6.82
Columbia-Britannique—(a)							
1903	Ecole de réforme de la jeunesse.	1	5	5
	Hospice provincial	1	99	99	8	8.08
Les Territoires (1903)—							
	Hôpitaux.	12	3,719	*

* Non donnés. (a) Le gouvernement ne publie pas de rapports des hôpitaux, orphelinats, etc. (b) 1902-03. (c) De ce nombre, 532 sont aliénés et épileptiques.

Le tableau suivant donne les recettes et les dépenses des divers établissements, distinction faite entre l'assistance reçue du gouvernement et les autres recettes. Les recettes provenant d'autres sources sont généralement le produit de contribution des patients, de contributions volontaires et de dotations, et dans certains cas de subventions des municipalités. Le montant provenant des patients est généralement presque dans tous les cas très faible :—